



spark

Edition 2024
LAB

Votre laboratoire d'expérimentation
de solutions innovantes dans le sport

Règlement du Concours

Appel à solutions innovantes &

Laboratoire d'expérimentation en conditions réelles



Ce document constitue le Règlement officiel du Concours SpArk LAB. Il est considéré comme connu, compris et accepté sans réserve par le candidat à la suite de son inscription par l'envoi du formulaire de candidature.

Toutes modifications au présent Règlement peuvent être apportées pendant le déroulement du Concours. Elles seront portées à la connaissance des candidats par voie de publication sur la page web www.spark-valais.ch/sparkLab.

Table des matières

1. Objectif	3
2. Partenaires du Concours	3
3. Déroulement du programme	4
4. Terrains d'expérimentation	4
5. Avantages pour les participants.....	4
6. Thématiques.....	5
7. Soumission des candidatures	5
8. Conditions de participation et d'éligibilité	6
9. Calendrier.....	6
10. Procédure de sélection	6
11. Conditions de l'expérimentation.....	7
12. Modalités.....	7
13. Engagement de l'Organisateur	8
14. Engagement du candidat.....	8
15. Protection des données	9
16. Litiges.....	9

1. Objectif

Le Concours SpArk LAB, propulsé par CimArk via son pôle d'innovation en sciences du mouvement et du sport SpArk (désigné ci-après comme "Organisateur"), en collaboration avec l'emblématique Course des cinq 4000 - Sierre-Zinal (ci-après le "Partenaire"), est conçu comme un appel à solutions innovantes et un Laboratoire d'expérimentation.

Il vise à créer un écosystème dynamique où les idées audacieuses peuvent être testées et mises en œuvre dans un cadre réel et un environnement stimulant sur le territoire valaisan.

Les objectifs de SpArk LAB sont multiples et ambitieux :

- Transformer un événement sportif en un Laboratoire d'expérimentation inédit pour les porteurs de solutions innovantes,
- Tester ces innovations en conditions réelles pour en vérifier leur efficacité et leur pertinence,
- Offrir un feedback rapide et constructif, facilitant ainsi le processus de développement et d'optimisation de la solution,
- Proposer un accompagnement sur-mesure aux porteurs de projets innovants afin de les aider à accélérer leur go-to-market.

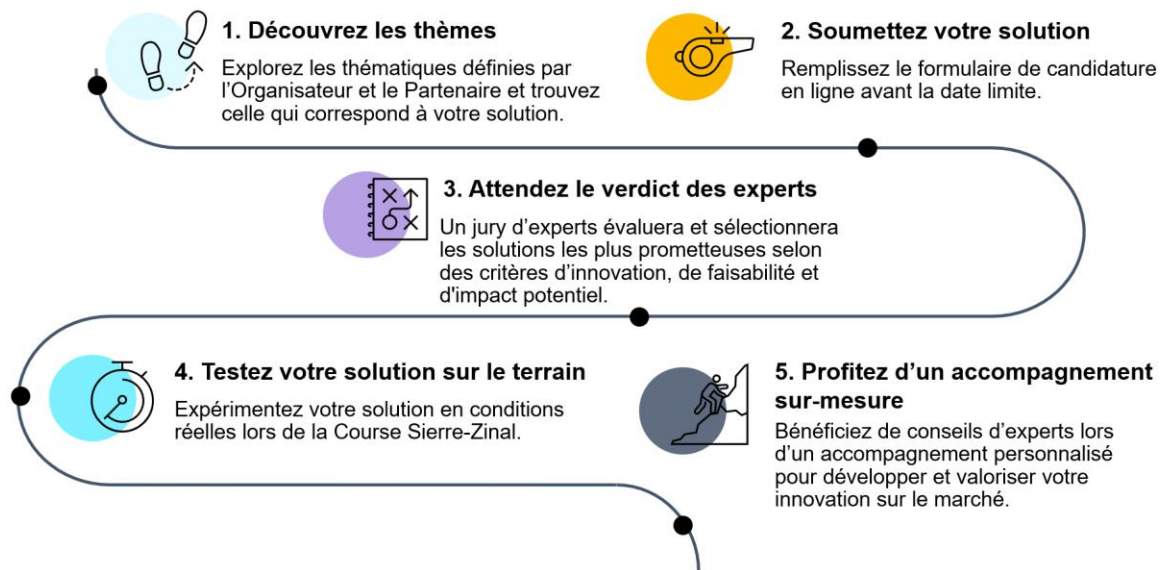
2. Partenaires du Concours

SpArk s'inscrit comme un pôle d'innovation dans les sciences et les technologies du mouvement. Il se veut être un moteur pour soutenir l'innovation, la digitalisation, la durabilité et le développement économique dans les domaines du sport et de la performance. SpArk s'appuie sur un écosystème dynamique qui favorise les collaborations et le travail en réseau des meilleures compétences régionales, nationales et internationales.

Sierre-Zinal, aussi appelée la Course des cinq 4000, a vu le jour dans les Alpes valaisannes en 1974. Depuis, elle propose chaque année aux participant·e·s de parcourir 31km, 2200m de montée et 1100 mètres de descente dans un paysage tout à fait exceptionnel. Portée par une organisation soignée et l'engagement de nombreuses et nombreux bénévoles, elle rassemble autour de ses catégories « élite » et « touristes » des professionnel·le·s du trail comme des familles, des coureuses et coureurs aguerris·e·s comme des personnes se fixant cette course comme un objectif de dépassement de soi. Un parcours comprenant une partie du tracé est par ailleurs destiné aux plus jeunes.

3. Déroulement du programme

Le SpArk LAB est organisé en cinq étapes clés :



4. Terrains d'expérimentation

Les Nominés ont l'opportunité unique de tester leur innovation à l'un de ces deux événements majeurs :

- La **Course Sierre-Zinal**, le samedi 10 août 2024, un événement d'envergure qui permet une expérimentation à grande échelle.
- La **Course des Bénévoles Sierre-Zinal**, le samedi 21 septembre 2024, offrant un cadre plus intime.

Le choix du terrain d'expérimentation sera déterminé par l'Organisateur et le Partenaire après la phase d'évaluation et de sélection, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque innovation et des besoins de test associés.

5. Avantages pour les participants

- **Terrain d'expérimentation exclusif** avec un accès privilégié à la manifestation pour organiser les tests utilisateurs ;
- **Accès à une large communauté de testeurs** représentée par les participants de la course et permettant un retour d'expérience accéléré ;
- **Accompagnement sur mesure** avec un coaching personnalisé et des mises en relation ciblées ;
- **Accès à un réseau qualifié** offrant des possibilités de collaboration ;
- **Visibilité accrue avec la mise en lumière** de la solution et de l'équipe sur les réseaux sociaux durant la phase d'expérimentation et lors de la manifestation.

Les candidats qui envisagent de créer une start-up, auront l'opportunité de se joindre à un incubateur local, avec le potentiel de recevoir un soutien en nature et des services

fournis par la Fondation The Ark, sponsor du concours, pour une valeur estimée à plus de CHF 100 000.-.

6. Thématiques

Les candidatures doivent présenter des solutions innovantes axées sur les thématiques suivantes :

Pour les Participants

- **Nutrition et hydratation** personnalisée et intelligente
- **Équipement, accessoires innovants** pour améliorer l'expérience de course
- **Santé et sécurité** pour une préparation et une récupération efficace
- **Entraînement personnalisé** adaptés aux défis uniques de la course **et performance accrue**

Pour la Manifestation sportive

- **Format et concept d'événement novateur** pour enrichir l'expérience de course
- **Logistique, mobilité et sécurité intelligente** pour une gestion fluide et sécurisée
- **Durabilité de l'événement** visant à minimiser l'impact environnemental
- **Gestion optimisée, autonome des ravitaillements** pour une distribution efficace
- **Promotion et valorisation de l'événement** pour accroître la visibilité et l'attractivité
- **Expérience des participants** pour récompenser, fidéliser et engager les coureurs.
- **Expérience des bénévoles** pour le recrutement, la coordination et la fidélisation des bénévoles.
- **Expérience des spectateurs** pour améliorer l'accès, l'engagement et pour une expérience enrichie.
- **Activation et gestion des sponsors** pour favoriser l'attraction et l'engagement.

Nous encourageons également les candidats à proposer des thématiques d'innovation au-delà de celles listées.

7. Soumission des candidatures

Pour participer, le candidat doit soumettre sa proposition en ligne via le formulaire de candidature, disponible en français ou en anglais, à l'adresse suivante : <http://www.spark-valais.ch/sparkLAB>.

La date d'ouverture des candidatures est fixée au **18 mars 2024 à midi**, heure suisse et la date limite de dépôt des candidatures est fixée au **14 juin 2024 à minuit**, heure suisse.

Le candidat s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à l'analyse de son dossier, sous peine de voir sa candidature refusée.

Chaque dossier transmis fait l'objet d'un accusé de réception par l'Organisateur, adressé au candidat par courrier électronique.

Toute demande d'information ou question concernant le SpArk LAB peut être envoyée par e-mail uniquement à hello@spark-valais.ch.

8. Conditions de participation et d'éligibilité

Pour être éligible, le candidat doit :

- Remplir intégralement le dossier de candidature,
- Soumettre une solution à l'état de prototype/MVP qui puisse être testée en conditions réelles (les solutions commercialisées ne sont pas admises),
- Prouver la pertinence de la solution par rapport à la thématique choisie,
- Démontrer un potentiel de développement commercial.

Le SpArk LAB est ouvert à toute personne, équipe, start-up, entreprise, institut de recherche, association, groupe industriel - de Suisse ou de l'étranger - qui souhaite soumettre, challenger, tester, valider et développer une solution ou un concept innovant.

La participation au SpArk LAB implique l'acceptation sans restriction du présent Règlement.

9. Calendrier

- **18 mars 2024** : Lancement de l'appel à solutions
- **14 juin 2024** : Clôture des candidatures
- **18 juin 2024** : Délibération et sélection des nominés par le Jury
- **Fin juin 2024** : Annonce des nominés
- **10 août / 21 septembre 2024** : Expérimentation en conditions réelles
- **Dès septembre 2024** : Accompagnement sur-mesure

10. Procédure de sélection

Le Jury est composé des membres suivants :

- **Les membres du comité opérationnel de SpArk (Organisateur)** qui apportent leur expertise en matière d'innovation, de technologie et de stratégie de développement.
- **Le comité directeur de la Course Sierre-Zinal (Partenaire)** qui par leur connaissance approfondie de la manifestation et du domaine du trail running, amène une expertise sur la manière dont les innovations peuvent être intégrées et bénéfiques pour la course.

Le Jury évalue, note et sélectionne les dossiers sur la base des principaux critères d'évaluation suivants :

1. Pertinence de la solution et adéquation aux défis formulés
2. Caractère innovant ou créatif
3. Faisabilité technique et testabilité en conditions réelles sur la manifestation
4. Potentiel de dissémination et impact en matière de retombées sociétales, économiques et/ou environnementales

5. Adéquation avec les valeurs éthiques de la course et l'accompagnement proposé par l'Organisateur

Les candidats dont les solutions sont sélectionnées, seront informés personnellement par e-mail et invités à présenter leur solution lors d'un entretien de validation devant le Jury d'experts afin de permettre une évaluation approfondie et un dialogue direct entre les candidats et le Jury.

Le Jury se réserve le droit de décider du nombre de Nominés en fonction de la qualité et de la pertinence des propositions reçues. Les décisions du Jury sont finales, confidentielles et sans appel.

11. Conditions de l'expérimentation

Lors de l'entretien de validation, les Nominés discuteront avec le Jury des détails spécifiques de l'expérimentation :

- **Conditions de test sur le terrain**, incluant les aspects logistiques et techniques.
- **Interactions avec les participants (ici désignés comme « Testeurs »)**, incluant la coordination avec les participants de l'événement, ici désignés comme "Testeurs", pour garantir une intégration harmonieuse des tests dans le contexte de la manifestation.
- **Planification de l'expérimentation**, en établissant un calendrier détaillé pour la préparation et la réalisation des tests, assurant ainsi une organisation optimale et une communication claire entre toutes les parties impliquées.

La participation active des Nominés est requise tout au long de la phase d'expérimentation pour assurer la bonne mise en œuvre et le suivi rigoureux des tests.

Les Nominés sont responsables de l'organisation, de la mise en place, de l'exécution et de la supervision des tests durant la manifestation. Cela inclut le recrutement et la coordination des Testeurs, le respect des protocoles de test établis et la collecte de données pertinentes.

Il incombe aux Nominés de se procurer toutes les autorisations requises et de respecter scrupuleusement les directives spécifiées dans le règlement de la Course Sierre-Zinal, disponible sur : <https://www.sierre-zinal.com/fr/reglement-340.html>.

Les Nominés sont également responsables de la gestion logistique, de la sécurité des Testeurs et de la conformité éthique de leurs expérimentations.

12. Modalités

La participation au Concours et le droit à l'expérimentation sur le terrain sont entièrement gratuits.

Les frais afférents à la candidature et à la participation aux phases de sélection, d'expérimentation et à toute autre activité requérant la présence physique des candidats ou des nominés aux événements du Concours, sont à la charge des Candidats/Nominés (ex. frais de constitution du dossier, de déplacement, d'hébergement, de subsistance...)

Les nominés sont entièrement responsables de fournir et de gérer tout le matériel, les équipements et le personnel nécessaires à la réalisation de leur expérimentation. Cela comprend, sans s'y limiter, les dispositifs technologiques, les outils de mesure, les fournitures et tout autre matériel spécifique requis pour mener à bien les tests en conditions réelles.

Les coûts liés à l'achat, la location, le transport et l'entretien de ces équipements sont entièrement à la charge des nominés.

Aucun remboursement ne sera effectué par l'Organisateur ou les Partenaires pour les frais engagés par les candidats ou les nominés dans le cadre de leur participation au Concours.

13. Engagement de l'Organisateur

L'Organisateur s'engage à :

1. Mettre en place les conditions nécessaires pour le bon déroulement du Concours, y compris une page web dédiée, un règlement et un formulaire de candidature ad hoc, ainsi que le déploiement d'outils et de messages promotionnels ;
2. Coordonner les différentes étapes de l'appel à solutions, de la mobilisation des candidats, à l'évaluation des dossiers et la validation des nominés en colLABoration avec les Partenaires ;
3. Coacher les Nominés pour la préparation et la réalisation des tests sur le terrain, en assurant un soutien adapté à leurs besoins ;
4. Donner un accès privilégié au terrain d'expérimentation et aux participants de la manifestation, sous réserve de leur accord, tout en respectant les conditions et accords établis avec les Partenaires de l'événement ;
5. Communiquer sur les réseaux sociaux et autres canaux de communication pour mettre en valeur le Concours, les Partenaires, les participants et leurs innovations ;
6. Examiner les possibilités d'un accompagnement sur-mesure et donner accès à un réseau qualifié, facilitant ainsi les opportunités de colLABoration et de développement pour les Nominés.

14. Engagement du candidat

Tout candidat au SpArk LAB s'engage à :

1. Soumettre toutes les informations requises par l'Organisateur pour l'évaluation et la gestion de leur candidature ;
2. Fournir les informations et éléments nécessaires pour la valorisation de leur solution dans le cadre de la campagne de communication ;
3. Prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement ;
4. Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du Concours, les résultats et les décisions du Jury ;
5. S'interdire toute réclamation ou demande de dédommagement en cas de modification, report ou annulation du Concours ;
6. Détenir les droits de propriété intellectuelle de la solution proposée ou être autorisé par les codétenteurs à candidater au concours ;

7. Autoriser l'Organisateur et les différents Partenaires à citer la solution dans leur communication interne et externe, à publier, reproduire et représenter son nom et sa photographie, sur tout support qui pourrait être utilisé dans le cadre du Concours, selon le respect du secret de la propriété industrielle et commerciale ;
8. Assurer une présence active lors des différents événements organisés en relation avec le Concours ;
9. Tenir l'Organisateur informé des progrès et de l'éventuelle commercialisation de la solution ;
10. Se montrer ouvert à participer au programme d'accompagnement sur-mesure proposé par l'Organisateur.

15. Protection des données

Des données personnelles ne sont collectées que lorsque le Candidat les communique volontairement en remplissant le formulaire de candidature, à l'occasion d'une inscription.

L'Organisateur ne récolte que les données strictement nécessaires à la réalisation du concours.

Ces données seront utilisées exclusivement pour le traitement et l'exécution du Concours ainsi que pour transmettre les invitations à de futurs événements ou newsletters (désabonnement possible à tout moment en un clic). Si nécessaire, elles pourront être communiquées au Partenaire du Concours et aux prestataires de service intervenant dans l'exécution et la communication de la Manifestation. Les données ainsi transmises ne pourront être utilisées que pour mener à bien la prestation. Aucune autre utilisation n'est autorisée par des tiers autres que l'Organisateur.

16. Litiges

Toute contestation ou tout litige sera traité directement par le Jury, décision finale et sans appel.